



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

ADDENDUM

A l'examen des Bulletins officiels publiés en 2018, certaines décisions des Commissaires de courses n'avaient pas été publiées, le présent addendum vise à corriger cette situation.

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2018 - France Galop

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

0539 012

Vendredi 12 janvier 2018

Commissaires des courses : Jacques CAMY - François GALIBERT
- Gérard LAVOINE - Patrick SABAROTS

41 3022 PRIX DE MOURENX 3.700 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k., plusieurs steeple-chases, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Embellie , f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavirco GER), 73 k (69 k), (19.000), Guy Cherel (<i>T Henderson</i>), G Cherel	1
Skins Rock , h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 70 k (65½ k), (13.000), Leray (s) (<i>Mlle C Lequien</i>), E Leray (s)	2
Saldorello , h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Helvetic Melody (Kendor), 70 k (66 k), (13.000), Marion (s) (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	3
Elegant De Larre , h, b, 4 ans, par Chichi Creasy et Camivilla (Viliez USA), 71 k (67 k), (15.000), Sylvain Roger (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), D Cottin (s)	4
Le Creole , h, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Miss Glacee (Mister Mat), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Arnaud Chaille-Chaille (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	5
Lorrainas , f, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), J Ortet (s) (<i>F Mitchell</i>), arr J Ortet (s)	arr
Esmeria Bellevue , f, 4 ans, 69 k, (15.000), JP Bichon (<i>P Lucas</i>), J Ortet (s)	arr
Blouge , f, 4 ans, 67 k, (11.000), J Marion (s) (<i>D Mescam</i>), arr J Marion (s)	arr

8 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 172 €
2,5 long, 4,5 long, 3/4 long, 30 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.

648 € Jean Lanusse-Cazale.

378 € M.I. Bloodstock Ltd.

256 € Sylvain Roger.

121 € Anthony Gourama, Arnaud Chaille-Chaille.

Skins Rock, réclaté 14.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'56"40

Le jockey Anthony BEAUDOIRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement la pouliche LORRAINAS par le jockey Freddie MITCHELL.

42 3024 PRIX ELIE DE MALET 4.100 m (Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **6 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant, en steeple chase, depuis

le 1er janvier de l'année dernière inclus, ni reçu une allocation de 15.000, ni reçu 35.000 (victoires et places). **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 16.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Bimbo De Candale , f, b, 7 ans, (AC), par Greengroom et Octane De Pimbo (Dadarissime), 69 k, Thierry de Lauriere (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	1
Un D'Ussel , h, al, 10 ans, (AC), par Balko et Lakme De Brejoux (Safir), 70 k (68 k), Xavier Caumont (<i>H Rodriguez Nunez</i>), X Caumont	2
Bela De La Brunie , f, al, 7 ans, (AA), par Gnome et Unic De La Brunie (Mont Basile), 65 k, Daniel Lacassagne (<i>K Guignon</i>), Mlle M Chiampo	3
Quick Lauteix , h, gr, 14 ans, (AC), par Balleroy (USA) et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 69 k, ♂, James Boulesteix (<i>R Le Stang</i>), T de Lauriere	4
Bohort Des Arachis , h, af, 7 ans, (AC), par Traditionally USA et Idole De Vergne (Satin Wood IRE), 69 k, Mme Nadine Ducasse (<i>A Moriceau</i>), E Lecoiffier	5
Hodija , f, 7 ans, (AC), 67 k, ♂, P Saint-Martin (<i>E Burreller</i>), H Lageneste (s)	6
Paolo Malpic , h, 7 ans, (AA), 67 k, F Plouganou (<i>T Beurain</i>), thé F Plouganou	thé
Kobolt , h, 9 ans, (AA), 66 k, Y de Kersabiec (<i>F Greget</i>), Y de Kersabiec	thé

8 partants ; 10 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 234 €

Sans motif : *Trefle Du Paradis*.

Certf. vétérinaire : *Auri Plenam Delmar*.

4,5 long, 1/2 long 3/4, 14 long, 16 long, loin.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Yan de Kersabiec, Thierry de Lauriere.

630 € Jacques Crouzillac, Mlle Marie Crouzillac, Mlle Laura Crouzillac.

202 € S.c.i. des Arrachis.

Temps total : 05'41"40

Les jockeys Mickael MINGANT et Jordan DUCHENE étant accidenté, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacement sur les hongres QUICK LAUTEIX (AC1) et BOHORT DES ARACHIS (AC1) par les jockeys Richard LE STANG et Antoine MORICEAU.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Hernan RODRIGUEZ NUNEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème inf 10 cps).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Hector de LAGENESTE, en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la jument HODIJA (AC1) au public non muni de ses oeillères.

43 3021 PRIX EXAS CONSULTANT (PRIX HENRI DE VAUFRELAND) 3.500 m (Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, été classées 1ère ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Chabada Le Dun , f, al, 6 ans, par Fuisse et Algericas (IRE) 1 (Definite Article GB), 67 k, Salomon Taieb (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	
Cashkille , f, no, 6 ans, (AQ), par Network GER et Nashkille (Roi De Rome USA), 68 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>T Beaurain</i>), G Chereil	2
Diva Noir , f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Samba D'Allier [Anabaa Blue (GB)], 67 k, ♂, Mme Daniela Airaldi (<i>S Carrere</i>), C Cheminaud	3
Courbepine , f, al, 5 ans, par Samum GER et Princesse Jasmine [Gold Away (IRE)], 66 k, Ecurie Biraben (<i>K Dubourg</i>), CH Gourdain (s)	4
Funny Oyster IRE , f, gr, 5 ans, par Dark Angel IRE et Carpet Lover IRE (Fayruz GB), 68 k (66 k), Richard Mark Venn (<i>T Henderson</i>), D Henderson	5
Aquitania , f, 7 ans, 67 k, A Lanusse-Cazale (<i>V Chenet</i>), C Chenu (s)	6
Tipsy , f, 6 ans, 68 k (66 k), JP Guillet (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	7
Line Fairy , f, 6 ans, 67 k, Mme G Aoudai (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	arr
Shy'm De La Vega , f, 6 ans, 67 k (65 k), JF Cuenca (<i>H Rodriguez Nunez</i>), JF Cuenca	arr
Cincinnati , f, 6 ans, (AQ), 67 k, ♂, F Cellier (<i>P Blot</i>), F Cellier	tbé
Clique Adroite , f, 6 ans, (AQ), 67 k (65 ^{1/2} k), GIL Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon	tbé
Vive Parente , f, 5 ans, 65 k, Ctsse B de Tarragon (<i>F de Giles</i>), E&G Leenders (s)	tbé
Belle Easter , f, 5 ans, 65 k, JR Vidal (<i>D Lesot</i>), H Lageneste (s)	tbé

13 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 848 €

Eng. sup. : *Tipsy*

Certif. vétérinaire : *Bella Bourgeoise, Etoile Des As.*

16 long, 15 long, 3/4 long, loin, 12 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Ouvry (s).

1 152 € Jacques Cypres, Patrice Rabineau.

672 € Mlle Lea Renaud, Yves Maupoil.

456 € Jean-Pierre Deroubaix.

216 € John Mc Enery, prime non attribuée.

Temps total : 04'37"90

44 3023 PRIX DE LALOUBERE 3.900 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000 en steeple-chases. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Deal Baie , h, b, 5 ans, (AQ), par Crillon et Matriochka (Art Bleu GB), 68 k, Mme Marc Boudot (<i>J Ricou</i>), M Seror (s)	1
Dollar Des Mottes , h, al, 5 ans, (AQ), par Montmartre et Phedre Des Mottes (Vertical Speed), 70 k, Francois Nicolle (<i>M Delage</i>), F Nicolle	2
Don't Worry , h, gr, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 71 k, Ecurie Mirande (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault	3
Dastary D'Airy , h, bf, 5 ans, (AQ), par Astarabad USA et Panzara D'Airy (Cadoubel), 71 k, Guy Chereil (<i>A de Chitray</i>), G Chereil	4
Demon De Fleur , h, gr, 5 ans, (AQ), par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	5
Day For Vega , h, 5 ans, (AQ), 68 k, G Cavallera (<i>P Lucas</i>), J Ortet (s)	6
Darjeeling Pecos , f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), JP Moutafian (<i>F Mitchell</i>), H Lageneste (s)	7
Diable Au Corps , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Baron L de Bourgoing (<i>G Re</i>), G Chereil	8
Douglass , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Mme S Crepin-Berard (<i>E Bureller</i>), G Denuault (s)	9
Diane D'Oudairies , f, 5 ans, (AQ), 73 k (71 k), Mme M Bryant (<i>P Dubourg</i>), GAB Leenders	arr
Dadilas Du Livet , h, 5 ans, (AQ), 69 k, W Travers-Durand (<i>F de Giles</i>), W Menuet (s)	arr
Dominicaine , f, 5 ans, (AQ), 65 k (61 k), Ecurie Centrale (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), FM Cottin (s)	dér

12 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 578 €

Eng. sup. : *Dollar Des Mottes*

3 long, 5,5 long, 4,5 long, 16 long, 13 long, 1 long 1/4, 16 long, loin.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Andre-Jean Belloir.

1 224 € Earl Ecurie des Mottes, Earl du Raynal.

714 € Haras de Mirande.

484 € Claude-Yves Pelsy.

229 € Arnaud Chaille-Chaille.

Temps total : 05'07"70

45 3019 PRIX EMILE LESTORTE 3.500 m
(Haies. - Anglo-arabes)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, anglo-arabes, inscrits au stud-book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas reçu en courses à obstacles une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Ezechiel De Kerser Aa , h, b, 4 ans, (AA), par Muhaymin USA et Kamalya (Kalyan), 64 k, Jean-Marie Lapoujade (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
Edenn Blue Aa , f, bf, 4 ans, (AC), par Anzillero GER et Honey Blue (Saint Cyrien), 65 k (63 k), Didier Giethlen (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	2
Thirassia Aa , f, b, 4 ans, (AC), par Walk In The Park IRE et Thera (Rashbag GB), 65 k (63 k), Patrice Conquedo (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	3
Anouslavie Aa , h, bf, 4 ans, (AA), par Ragtime Pontadour et Astie (Kashtan), 66 k, Gilbert Lenzi (<i>A de Chitray</i>), G Chereil	4
Manhol Aa , h, b, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Jegua (Albert Du Berlais), 67 k, Bearn Arabians (<i>E Bureller</i>), T de Lauriere	5
Erotic Forez Aa , f, 4 ans, (AC), 65 k (64 k), J Grandchamp des Raux (<i>R Le Stang</i>), T de Lauriere	arr
Margot La Barde Aa , f, 4 ans, (AC), 65 k, T de Lauriere (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	arr
Easylande Aa , f, 4 ans, (AA), 63 k (61 k), Mlle C Courtade (<i>H Rodriguez Nunez</i>), Mlle C Courtade	arr
Sweet Home Aa , f, 4 ans, (AA), 63 k (65 k), E Rosjoe (<i>B Lestrade</i>), T Lemer	arr

9 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 420 €

Eng. sup. : *Easylande Aa*

Certif. vétérinaire : *Elyas D'Airy Aa.*

30 long, 17 long, 4,5 long, loin.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Mme Christine Audoy.

1 008 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.

588 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.

399 € Mme Helene Dumont Saint Priest.

189 € Remi Sabatier.

Temps total : 04'37"80

46 3020 PRIX YVES BARADAT 3.500 m
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Shepton Joa , f, b, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et Sherakat IRE (Inchinor GB), 66 k, Jean de Cheffontaines (<i>K Nabet</i>), A Watrigant (s)	1
Eternal Army , h, al, 5 ans, par American Post GB et Earth Affair GER (Acatenango GER), 72 k, Jacques Cygler (<i>A de Chitray</i>), D Cottin (s)	2
Domaine De L'Isle , h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Gratiene De L'Isle (Altayan IRE), 69 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	3
Doudi Douda , h, b, 5 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Old Mamy (Funny Baby), 67 k, Jean-Luc Pelletan (<i>B Fouchet</i>), JL Pelletan	4
Petite Joy , f, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Petite Speciale USA (Atticus USA), 65 k (63 k), Jean-Pierre Leseigneur (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	5
Dakar , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
Bolero Du Tango , h, 5 ans, 67 k, Bourgogne Racing Club (<i>M Delage</i>), E Leray (s)	7
Damery , h, 5 ans, 67 k, JP Matillat (<i>E Bureller</i>), Mme C Jung	8
Austropovitch , h, 5 ans, 67 k, R Alfandari (<i>G Re</i>), C Scandella	arr
Dollar Abstrait , h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), GIL Chaignon (<i>A Moriceau</i>), GIL Chaignon	arr
Oscar De L'Epinoux , h, 5 ans, 67 k (65 k), Mlle C Courtade (<i>H Rodriguez Nunez</i>), Mlle C Courtade	arr

De Temps En Temps, h, 5 ans, 67 k, Ecurie Centrale (M Delmares), FM Cottin (s) arr

Dicla, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang arr

Diddle, f, 5 ans, (AQ), 65 k (63 k), J Marion (s) (A Ruiz Gonzalez), J Marion (s) arr

Diboo Law, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Magnien (C Lefebvre), GAB Leenders tbé

15 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 620 €

Eng. sup. : Oscar De L'Epinois

5,5 long, courte encolure, 6,5 long, 14 long, tête, 5,5 long, loin.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jean de Cheffontaines.

1 152 € Earl Haras du Taillis.

672 € Mme Veronique Sayet.

456 € Mme Philippe Cottin, Marc Wittmer.

216 € Jean-Pierre Leseigneur.

Temps total : 04'35''40

Le jockey Arthur BRUNETTI étant tombé lors du prix Henri de VAUFRELAND et ne se sentant pas suffisamment bien pour assurer sa monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DOLLAR ABSTRAIT (AQ) par le jockey Antoine MORICEAU.

PAU

0539 014

Dimanche 14 janvier 2018

Commissaires des courses : Nicolas LANDON - Jean-Yves BENARD - Jacques CAMY - Olivier de La GAROULLAYE

47 3025 PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST 3.300 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, mises à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000.

En outre, toute pouliche ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Jolie Dodville, f, b, 4 ans, par Red Rocks IRE et Jodie Pisati (GB) [Montjeu (IRE)], 69 k (65 k), (13.000), Ecurie Fabio (N Terrassin), P Chevillard 1

5 Yasminas, f, b, 4 ans, par Davidoff GER et Jeanne D'As (Rasi Brasak GB), 71 k (67 k), (17.000), Ortet (s) (M Chailloleau), J Ortet (s) 2

Arkenstone, f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Polish Nana (Polish Summer GB), 70 k (66 k), (15.000), Lageneste (s) (A Ruiz Gonzalez), H Lageneste (s) 3

Astarrac, f, bm, 4 ans, par Soave GER et Tairchope (Astair), 68 k, (11.000), Thierry de Lauriere (B Fouchet), T de Lauriere 4

Qualiffee, f, bf, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Queen Mix (Al Namix), 69 k (65 k), (13.000), Ecurie Mirande (R Mayeur), Mme I Pacault 5

Phenicienne, f, 4 ans, 69 k, (13.000), C Robba (G Re), tbé C Scandella

6 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 140 €

7,5 long, 18 long, 1,5 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras de Dodville.

648 € Hugues Van Haaren, Edgar Van Haaren.

378 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.

256 € Jean-Marie Lapoujade.

121 € Haras de Mirande.

Jolie Dodville, réclamée 16.500,00 € par son propriétaire.

Yasminas, réclamée 17.677,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'34''00

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours, afin d'examiner notamment les raisons ayant amené les pouliches ARKENSTONE (Alejandro RUIZ GONZALEZ) et QUALIFIEE (Rapahel PAYEUR) à galoper en dehors de la piste, après la réception de la 1ère haie de l'avant-dernière ligne droite.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que les pouliches ARKENSTONE et QUALIFIEE avaient fait un mouvement incontrôlable par leurs jockeys à un endroit de la piste non-fermée par une lice continue et qu'elles n'avaient pas tiré avantage de cette sortie de piste.

48 3026 PRIX JOSEPH DE GONTAUT-BIRON 3.500 m
(Haies)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000

El Gringo, h, bf, 4 ans, par Kamsin GER et Cinecitta USA (Diesis GB), 69 k, Ecurie Sagara (T Beaurain), Mlle I Gallorini 1

28 4 Cami Boy, h, b, 4 ans, par Tiger Groom GB et Camas (Hamas IRE), 66 k, Ecurie Masofrau (A de Chitray), G Chereh 2

5 3 Rose Queen, f, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Queen Poline (Tremolino USA), 64 k, Ron Davies (T Henderson), D Henderson 3

1 Enzo D'Airy, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Panzara D'Airy (Cadoubel), 66 k, Guy Chereh (R Mayeur), G Chereh 4

Rosemarie Has, f, 4 ans, 68 k, Scea Hamel Stud (B Lestrade), arr G Macaire (s)

Luz Ardiden, h, 4 ans, 66 k, P Fagalde (F de Giles), tbé JP Daireaux

6 partants ; 9 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 980 €

Eng. sup. : Rose Queen, Luz Ardiden

loin, loin, 2 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Alain Aupetit.

1 440 € Jerome Delaunay, Mme Ophelie Delaunay.

840 € Ron Davies.

570 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 04'40''60

49 3028 PRIX D'ALBRET 3.700 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids : 68 k.** Les poulains et les pouliches ayant, en steeple-chase, reçu 1.000 (victoires et places) porteront 2 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru en steeple-chase recevront 2 k.

Easy Ball, f, bf, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Usefully (Robin Des Champs), 64 k (65^{1/2} k), Mme Patrick Papot (T Beaurain), P Quinton (s) 1

1 Emir Sacree, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Altesse Sacree (Daramsar), 66 k, Graham Porter (G Re), Mme I Pacault 2

Echiquier, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Regate (Agent Bleu), 68 k, Mme Patrick Papot (M Delage), F Nicolle 3

25 Enivrante, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Love Wisky (Mansonnien), 64 k, Ecurie Mirande (R Mayeur), Mme I Pacault 4

25 Etoile De Grez, f, b, 4 ans, (AQ), par Califet et Kim Du Mathan (Cyborg), 64 k, Gilbert Lenzi (D Mescam), G Chereh 5

1 Ego Des Mottes, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Isomaguy (A de Chitray), G Chereh arr

25 Empathie, f, 4 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Mirande (T Henderson), arr AS Pacault (s)

1 4 Electron Bleu, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme I Pacault (M Camus), tbé Mme I Pacault

Etavudenuo, f, 4 ans, (AQ), 64 k, G Denuault (s) (E Bureller), tbé G Denuault (s)

9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 214 €

1 long 1/4, 16 long, 8,5 long, 1,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Ecurie Madame Patrick Papot.

1 224 € Graham Porter, Mme Henrietta Charlet.

714 € Jacques Cypres.

484 € Haras de Mirande.

229 € Suc. Henri Janet, Mme Jocelyne Ventrou.

Temps total : 05'08''70

A l'issue de la course les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas BEAURAIN (EASY BALL), arrivé 1er, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'une livre au dépassement d'1kg annoncé lors de la déclaration de monte.

50 3030 PRIX PAU GOLF CLUB 1856 (PRIX JOHN HENRY WRIGHT) 5.000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux 6 ans et au-dessus, ayant reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier 2016 inclus. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 18.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Baldaquin, h, b, 7 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Kandy Ball (Video Rock), 66 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (H Lucas), G Chereh 1

Disco D'Authie, h, bf, 9 ans, par Discover D'Auteuil et Kadaline (Kadalko), 68 k, ♂, Mme Magalen Bryant (T Beaurain), G Chereh 2

- Alpha Risk**, h, gr, 8 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 67 k, Bearn Arabians (*F de Giles*), H Lageneste (s) 3
- Cent Ans**, h, b, 6 ans, par Centennial IRE et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 67 k, Simon Munir (*K Dubourg*), G Chereil 4
- Blason D'Or**, h, ab, 7 ans, (AQ), par Nidor et Polanie CAN (Danzig Connection USA), 67 k, Comte Eric de Saint Pierre (*C Lefebvre*), GAB Leenders 5
- Reste Demohaison**, h, 13 ans, 65 k (66^{1/2} k), Ecurie Centrale (*J Reveley*), FM Cottin (s) 6
- Silent Hill**, h, 10 ans, 67 k, D Lacassagne (*K Guignon*), arr F Lagarde
- Bucefal**, h, 7 ans, (AQ), 66 k, G Lacombe (*A de Chitray*), arr GAB Leenders
- Action Du Manoir**, f, 8 ans, (AQ), 65 k, A Sannier arr (*T Vodrazka*), A Sannier

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 184 €
encolure, 30 long, 13 long, 18 long, 18 long.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
1 440 € Guy Chereil, Pierre Rougeguez.
840 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
570 € Mlle Larissa Kneip, Mlle Sandrine Grevet.
270 € Joel Leray.

Temps total : 07'01"40

A l'issue de la course les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey James REVELEY (RESTE DEMOHAISON), arrivé 6ème, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'une livre au dépassement d'1kg annoncé lors de la déclaration de monte.

51 3027 **PRIX OPTIC 2000 PEDARREGAIX (PRIX ALBERT DE TAILLAC)** 3.800 m
(Haies)

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 16.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 35.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- Al Bucq**, h, np, 12 ans, par Goldneyev USA et Lys Noire (Boston Two Step USA), 69 k, Dany Louis (*T Chevillard*), P Chevillard 1
- Yosille**, f, b, 6 ans, par Blue Bresil et Yolaine (Astarabad USA), 2 68 k, Ecurie Palos de Moguer (*M Regairaz*), D Bressou
- Plumeur**, h, np, 11 ans, par Great Pretender IRE et Plume Rose (Rose Laurel IRE), 70 k, Xavier Libbrecht (*T Beauvain*), GIL Chaignon 3
- Clos Du Chenet**, h, gr, 6 ans, par Martaline GB et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 69 k, ♂, Ecurie Zingaro (*A de Chitray*), Mlle I Gallorini 4
- Dont Stop Theparty**, h, bc, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 67 k, Gilbert Lenzi (*G Re*), G Chereil 5
- 15 **Up Todate Du Casse**, h, 10 ans, 71 k, F Plouganou 6 (*K Nabet*), F Plouganou
- Achour**, h, 7 ans, 73 k, ♂, Ecurie Centrale (*J Reveley*), arr FM Cottin (s)
- 2 **Candaline**, f, 6 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) arr

8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 346 €
5,5 long, 7,5 long, 5,5 long, 2 long, 7,5 long.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

1 980 € Albert Hosselet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.
783 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Mme Anne-Marie Gareau.
371 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches.

Temps total : 04'55"90

Les Commissaires ont, sur demande de l'entraîneur, autorisé le hongre AL BUCQ à n'effectuer qu'un tour du rond de présentation et à être monté en piste.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Patrick CHEVILLARD par une amende de 100 euros, pour avoir présenté le hongre AL BUCQ au public non muni de ses oeillères australiennes.

52 3029 **PRIX PMU BAR A BORD - MAZERES-LEZONS (PRIX AMAURY DE CAZANOVE)** 3.700 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5% de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). Poids : 5 ans, 67 k. 6 ans, 70 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Okelmanif Aa**, f, af, 5 ans, (AC), par Full Of Gold et Okelebele (Chef De Clan), 68 k, Hubert Dumont Saint Priest (*B Fouchet*), T de Lauriere 1
- Dirthy Dancing Aa**, h, af, 5 ans, (AA), par Zamouncho et Ivanika (Faucon Noir), 64 k, Thomas Fourcy (*J Ricou*), T Fourcy 2
- Dina De Bersac**, h, np, 6 ans, (AA), par Laverock IRE et Rose De Bersac (Donald Duck), 67 k, Mlle Sophie Bollerli (*M Delage*), F Nicolle 3
- Horus De Pompadour Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Le Balafre et Hestampe Japonaise (Kadalko), 70 k, Ecurie Masofrau (*A de Chitray*), G Chereil 4
- Miss Camailya**, f, b, 6 ans, (AA), par Nidor et Kamailya (Kalyan), 69 k, Chenu (s) (*V Chenet*), C Chenu (s) 5
- Delta Risk Aa**, h, 5 ans, (AC), 67 k, Ecurie Biraben (*F de Giles*), JP Daireaux 6
- Catsou Des Maj**, h, 6 ans, (AC), 72 k, Scea Haras de Peyre (*T Beauvain*), E Papon arr
- Daytona Beach Aa**, f, 5 ans, (AC), 68 k, B Giraud (*B Lestrade*), T Lemer arr
- Fitou Du Pecos**, h, 6 ans, (AA), 67 k, Mlle S Bollerli (*D Gallon*), F Nicolle arr
- Sacha Malpic Aa**, h, 5 ans, (AC), 67 k, M Nicolau (*K Guignon*), M Nicolau arr
- Dalila D'Airy Aa**, f, 5 ans, (AC), 65 k (63 k), JR Vidal (*F Mitchell*), H Lageneste (s) arr
- Hermes Pompadour Aa**, h, 5 ans, (AA), 64 k (64^{1/2} k), JL Martron (*E Burelier*), T de Lauriere arr

12 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 358 €

Eng. sup. : **Sacha Malpic Aa**

3 long, 7,5 long, 30 long, 3/4 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Helene Dumont Saint Priest.
1 152 € Mme Laure Giethlen Cadiergues.
672 € Suc. Gustave Margnoux, Suc. Rene Margnoux.
456 € Haras National de Pompadour.
216 € Eric Leray, Mme Christine Audoy, David Robert.

Temps total : 05'03"60

Les Commissaires ont, sur demande de leurs entraîneurs respectifs, autorisé le jument MISS CAMAILYA et le hongre DIRTHY DANCING à être montés en piste.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Sophie BOLLERLI par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

PAU

0539 016

Mardi 16 janvier 2018

Commissaires des courses : Gérard LAVOINE -
Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE -
Olivier de La GAROULLAYE

53 3032 **PRIX DE GABAS** 3.300 m
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Sitor D'Altea**, h, b, 4 ans, par Califet et Dame Du Parc (Mansonnien), 70 k (66 k), (15.000), ♂, Ecurie Etoile N.v. (*T Henderson*), G Chereil 1
- 1 **Emino**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Muhaymin USA et Maela (Lavrco GER), 68 k (64 k), (11.000), Haras du Bosquet (*A Ruiz Gonzalez*), D Guillemain (s) 2
- One Sweet**, h, al, 4 ans, par Spirit One et Sweet Orientfawn IRE (Galileo IRE), 68 k (64 k), (11.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*N Terrassin*), P Chevillard 3
- 41 4 **Elegant De Larre**, h, b, 4 ans, par Chichi Creasy et Camivilla (Villez USA), 70 k, (15.000), Sylvain Roger (*B Meme*), D Cottin (s) 4
- King De Ray**, h, b, 4 ans, par Royal Dragon USA et La Basket (Ungaro GER), 71 k (67 k), (17.000), ♂, Mme Patrick Papot (*J Hallet*), P Quinton (s) 5
- Charlie Quercus**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), Ecurie du Trieux (*P Dubourg*), PH Peltier 6
- 28 **Gold Max**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), Mme P Chevillard (*A Estrabol*), P Chevillard arr
- Hannou Pol Avenue**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), ♂, W Menuet (s) (*F Mitchell*), W Menuet (s) arr
- Harvey's**, h, 4 ans, 68 k, (11.000), N Boudraa (*A de Chitray*), D Cottin (s) arr

9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 63 €
30 long, 14 long, 30 long, courte encolure, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Guy Chereil, Mme Nathalie Sanerot.
648 € Haras du Bosquet, Mlle Emma Labataille.
378 € Le Haras de la Gousserie.
256 € Sylvain Roger.
121 € Richard Godfrey.

Emino, réclamé 12.111,00 € par ECURIE CENTRALE.

Sitor D'Altea, réclamé 21.900,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'24''30

54 3031 **PRIX AUGUSTE DE CASTELBAJAC** 4.000 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au dessus, ayant couru depuis le 1er septembre 2016 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, + 6 ; 6 ans et +, + 8.

- Argentier**, h, b, 8 ans, par High Rock (IRE) et Jossca (Badolato USA), 67 k, Denis Dugast (*K Nabet*), E Leray (s) 1
- 2 4 Speed Fire**, h, gr, 6 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 72 k, Gilles Lorenzi (*B Lestrade*), JP Daireaux 2
- Go For De Houelle**, h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Inconciente (Kapparde), 67 k, Franck Leblanc (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 3
- Sir Nonantais**, h, bf, 9 ans, par Sagamix et Kirta (Cadoudal), 67 k, Jean-Jacques Pineau (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 4
- Cool De Touzaine**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Domitia (El Badr IRE), 64 k, Mme Andree Jandard (*D Mescam*), J Marion (s) 5
- London Whale**, h, b, 7 ans, par Monsun GER et Lady Zorreguietta (Anabaa USA), 68 k, Berend Van Daltsen (*T Beurain*), G Chereil 6
- Balkan Du Pecos**, h, al, 7 ans, (AQ), par Balko et Fiesta Du Pecos (Panoramic GB), 66 k, Jean-Marie Lapoujade (*T Gueguen*), F Nicolle 7
- Cote Mer**, h, 6 ans, (AQ), 68 k, Haras de Beauvoir (*G Re*), G Chereil 8
- 15 Nuits Premier Cru**, h, 6 ans, 66 k, P Coveliers (*F de Giles*), E Clayeux (s) 9
- 17 Surely Try**, h, 8 ans, 64 k, Ecurie Etoile N.v. (*M Camus*), Mme I Pacault 10
- Van Gogh Du Granit**, h, 9 ans, (AQ), 67 k, ♂, PO Robert (*E Rongere*), J Marion (s) -
- Turkey Jackson**, h, 8 ans, 64 k, Ecurie Febus (*A Ruiz Gonzalez*), F Sanchez arr
- 15 2 Asdesmar**, h, 8 ans, (AQ), 63 k, Mme V Blot (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) arr
- Calyne Club**, f, 6 ans, 63 k, Pur Sang D'Alienor (*K Dubourg*), CH Gourdain (s) arr
- Bagdad Cafe**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, S Guerin (*A Poirier*), thé A Lacombe
- Capucine Du Chenet**, f, 6 ans, 66 k, L Fagalde (*J Charron*), thé Mlle I Gallorini
- Domperignon Du Lys**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, S Munir (*A de Chitray*), D Cottin (s) thé

17 partants ; 45 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 1 045 €
5,5 long, 7,5 long, 5,5 long, 2 long, 11 long, 5,5 long, 3 long, encolure, 12 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
3 465 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.
2 047 € Franck Leblanc.
1 417 € Philippe Goupil.
787 € Scea Jandard.
551 € Berend Van Daltsen.
393 € Haras du Pecos.

Temps total : 05'09''50

55 3033 **PRIX DU PIC DU MIDI** 3.800 m
(Haies - Handicap)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, ayant couru depuis le 1er Septembre 2016 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit

été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Référence : +10.

- L'Aubade**, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et L'Audacieuse (Kahyasi IRE), 70 k, Mme Francois de Beauregard (*K Nabet*), D Sourdeau de Beauregard (s) 1
- Kazarov**, h, gr, 5 ans, par Kendargent et Pearl Sky (Kahyasi IRE), 71 k, Alain Jathiere (*T Chevillard*), F Nicolle 2
- Buck's Bankable**, f, gr, 5 ans, par Poliglott (GB) et Buck's Brook (Turgeon USA), 69 k, Ecurie de Theyss (*T Gueguen*), F Nicolle 3
- Daddy Banbou**, h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Pointe Banbou (Epistolaire IRE), 70 k, John Studd (*C Lefebvre*), GED Leenders 4
- Red Mix**, h, b, 5 ans, par Al Namix et Fidelety (Villez USA), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou 5
- Naoura**, f, 5 ans, 64 k, Ecurie Mirande (*T Henderson*), AS Pacault (s) 6
- Polimaya**, f, 5 ans, 65 k, Mme M Daugreilh (*D Lesot*), T Fourcy 7
- Dauteuil Precieux**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 8
- Dansili Prince**, h, 5 ans, 66 k, R Davies (*A Ruiz Gonzalez*), D Henderson 9
- 3 Lou Princess**, f, 5 ans, 71 k, G Denuault (s) (*A Poirier*), G Denuault (s) arr
- Rockalonga**, h, 5 ans, 69 k, Ecurie des Dunes (*T Beurain*), arr P Quinton (s)
- Derby Des Bruyeres**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, Mlle E Lenzi (*G Re*), G Chereil arr
- 44 Dominicaine**, f, 5 ans, (AQ), 63 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) arr
- Un Comedien**, h, 5 ans, 72 k (70 k), Ballantines Racing Stud Ltd (*Mlle M Lagrange*), ROB Collet (s) thé
- 3 Early Black**, h, 5 ans, 62 k, G Buchot (*Mlle C Lequien*), thé E Leray (s)

15 partants ; 49 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 295 €
2,5 long, 16 long, 12 long, 8,5 long, 1/2 long, 14 long, 9,5 long, 3,5 long.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Mme Francois de Beauregard.
1 800 € Christopher Hogg, Bertrand Hogg.
1 050 € Henri Poulat.
712 € Mme Evelynne Banchereau.
337 € Xavier Leredde.

Temps total : 04'58''80

Le jockey Alain de CHITRAY s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DERBY DES BRUYERES (AQ) par le jockey Geoffrey RE.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Eric LERAY, en ses explications, lui ont demandé d'informer l'entraîneur qu'il avait été sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre EARLY BLACK au public non muni de ses oeillères australiennes.

56 3034 **PRIX EMILE LALANNE** 4.000 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie divisé)
Deuxième épreuve

55 000 € (26 400, 13 200, 7 700, 5 225, 2 475) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au dessus, ayant couru depuis le 1er septembre 2016 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 64 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Références : 5 ans, +15 ; 6 ans et +, +17.

- 3 5 Protekblue**, h, b, 5 ans, par Protektor GER et Multiblue (Agent Bleu), 70 k (66 k), Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*T Henderson*), G Chereil 1
- Belamix Dor**, f, b, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Paladoue (Dounba), 72 k, Ecurie du Haras D'Erable (*T Beurain*), P Quinton (s) 2
- Cocody Du Banco**, h, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Shinning War (Shining Steel GB), 67 k, Ecurie Denise (*M Delage*), F Nicolle 3
- 39 La Chavanne**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et La Ragoterie (Apple Tree), 69 k (65 k), ♂, Mme Michel Chapuron (*P Dubourg*), A Boisbrunet (s) 4

	Alinbarbotin , h, b, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kosette (Passing Sale), 71 k, Bruno Lebrech (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	5
15	Canitie , f, 6 ans, (AQ), 72 k, G Denuault (s) (<i>A Poirier</i>), G Denuault (s)	6
	Ahelia , f, 8 ans, 64 k (62 k), ♂, R Petit (<i>E Metvier</i>), XL Le Stang	7
15	Ayurveda , f, 6 ans, 71 k, M Darchy (<i>F de Giles</i>), W Menuet (s)	8
	Apiculteur , h, 7 ans, 72 k, GIL Chaignon (<i>A Desvaux</i>), GIL Chaignon	arr
	Takebot , h, 5 ans, 70 k (66 k), Ecurie High Heels Racing Sas (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	arr
	Coeur De Boeuf , h, 6 ans, (AQ), 70 k (66 k), ♂, W Rykart (<i>N Terrassin</i>), P Chevillard	arr
	De Ce Pas Sivola , f, 5 ans, 69 k, ♂, Mme V Bayon de Noyer (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	arr
	Oeufs De Paques , h, 6 ans, 68 k, ♂, R Roulois (<i>P Lucas</i>), W Menuet (s)	arr
	Aventi , h, 5 ans, 67 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	arr
17	Funny Peter , h, 6 ans, 65 k, ♂, Mlle A Lebon (<i>M Delmares</i>), C Dondi	arr
3	Eperlan , h, 5 ans, 72 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>T Chevillard</i>), AS Pacault (s)	tbé

16 partants ; 18 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 242 €

Certif. vétérinaire : Zouloul'as, Post Scriptum.

1 long, tête, loin, 1 long 1/4, 5,5 long, 30 long, loin.

26 400 € - 13 200 € - 7 700 € - 5 225 € - 2 475 €

Primes aux éleveurs :

3 960 € Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Mme Jocelyne Ventrou.

1 980 € Michel Cahu, Suc. Michel Cahu.

1 155 € Mme Benedicte Barier.

783 € Sarl Carion E.m.m..

371 € Remi Juvin, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.

Temps total : 05'14"50

Le jockey Alain de CHITRAY s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EPERLAN par le jockey Théo CHEVILLARD A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mathieu DELAGE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

PAU

0539 018

Jeudi 18 janvier 2018

Commissaires des courses : Olivier de La GAROULLAYE - Jacques CAMY - Gérard LAVOINE - Stéphanie UHEL

57 3035 PRIX DE GRAMONT 3.500 m

(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Alpha Joa , f, al, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et An Alarc'h IRE (Peintre Celebre USA), 66 k, Rouge Et Gris Racing (<i>K Nabet</i>), A Watrigant (s)	1
	Goji , f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Medanik (Medaal GB), 68 k, Ecurie Mirande (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault	2
	Jocrack A La Motte , f, bf, 4 ans, par Full Of Gold et Line Des Landes (Pure Hasard), 66 k, Mme Barbara Menuet (<i>T Chevillard</i>), W Menuet (s)	3
	Muthalia , f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Ligga [Poliglote (GB)], 66 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>THO Gillet</i>), E Clayeux (s)	4
41	Embellie , f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Beaufeene (Lavirco GER), 68 k, Guy Cherel (<i>D Mescam</i>), G Cherel	5
	Modeliste IRE , f, 4 ans, 68 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>K Guignon</i>), G Cherel	arr
	Miss Brosse , f, 4 ans, 66 k, B Lebrech (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	arr

7 partants ; 36 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 860 €

Sans motif : Memorial Silver.

8,5 long, 16 long, 8,5 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Rouge Et Gris Racing.

1 152 € Haras de Mirande.

672 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Noe Goudal.

456 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

216 € Guy Cherel, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.

Temps total : 04'45"30

58 3038 PRIX GERARD SEREYS 4.600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, ayant reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Alleu , h, b, 8 ans, par Al Namix et Quisait (Goldneyev USA), 67 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	1
39	Bonne Passe , f, al, 7 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Iroquoise II (Dom Pasquini), 65 k, Mme Magalen Bryant (<i>E Bureller</i>), D Cottin (s)	2
27	Ocean Austral , h, b, 8 ans, par Antarctique IRE et Ahombros (Mansonnien), 69 k, Michel Darchy (<i>T Beaurain</i>), W Menuet (s)	3
	Brise De Kerker , f, gf, 7 ans, par Al Namix et Rafale De Kerker (Yokohama USA), 73 k, Ecurie des Dunes (<i>A Gasnier</i>), P Quinton (s)	4
27	Loupia , f, np, 9 ans, par Balko et Passing Dancer (Roakarad IRE), 65 k, Marcel Pecout (<i>P Blot</i>), Mlle M Chiampo	5
	Venus De Thaix , f, 9 ans, (AQ), 67 k, E Clayeux (s) (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	arr
27	Le Lescarien , h, 7 ans, 67 k, J Ortet (s) (<i>P Lucas</i>), J Ortet (s)	arr

7 partants ; 21 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 351 €

2,5 long, 1,5 long, 16 long, 10 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Haras de Mirande.

1 080 € Mme Philippe Cottin, Mme Magalen Bryant.

630 € Jean Contou-Carrere, Yves Broca, Patrick-Georges Roulois.

427 € Mme Kerstin Drevet.

202 € Gildas Blain.

Temps total : 06'11"50

59 3036 PRIX DE LA NAVARRE 3.500 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

13	Bora Des Obeaux , f, b, 7 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 69 k, Mme Nicolas Devilder (<i>K Nabet</i>), N Devilder	1
	Oro D'Allier , h, b, 6 ans, par Buck's Boum et Rumba D'Allier (Agent Bleu), 69 k, Mme Daniela Airalidi (<i>D Lesot</i>), C Cheminaud	2
15	Amirande , h, b, 8 ans, (AQ), par Astarabad USA et Furie De Carmont (Carmont), 70 k, Mme Patrick Papot (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault	3
	Balkino De Maspie , h, gr, 8 ans, par Balko et Vagueline De Maspi (Vaguely Pleasant), 68 k (66 k), Michel Pelletant (<i>H Rodriguez Nunez</i>), M Pelletant	4
	Celebre D'Allen , h, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Revoltee (Grand Seigneur), 70 k, Allan Stennett (<i>P Carberry</i>), L Carberry (s)	5
	Buckenhill GB , h, 8 ans, 71 k (69 k), Mme A Russell (<i>P Dubourg</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	arr
13	Konilez , h, 6 ans, 70 k, Mme M Bryant (<i>G Re</i>), G Cherel	arr
13	Spirit Ness , h, 7 ans, 69 k, Mlle C Brunaud (<i>F de Giles</i>), JP Daireaux	arr
13	Adios Clemento , h, 6 ans, 69 k, JOS Seguinotte (<i>K Dubourg</i>), CH Gourdain (s)	arr
	Cime Des Obeaux , f, 6 ans, (AQ), 68 k, Mme N Devilder (<i>D Mescam</i>), N Devilder	arr
	Rudeban , h, 6 ans, 68 k, JF Doucet (s) (<i>A Lotout</i>), JF Doucet (s)	arr
	Vif D'Esprit , h, 10 ans, 68 k, S Munir (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	arr
	Yermo IRE , h, 6 ans, 69 k, Cuadra Zurbano Cb (<i>B Fouchet</i>), S Vidal Santos	r,p
	Crack Le Rouge , h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), M Jonnette (<i>J Geuns</i>), C Dondi	tbé

14 partants ; 56 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 001 €

1/2 long, 16 long, 16 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle, Benjamin Devilder.

1 152 € Mlle Lea Renaud.

672 € Haras de Mirande.

456 € Armand Teule, Mme Evelyne Carrey.

216 € Bruno Vagne.

Temps total : 04'34''90

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Baptiste FOUCHET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

60 3037 **PRIX ROBERT LABOUCHE** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus.
Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

Sacha Green , h, gr, 5 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose (Visionary), 69 k, ♂, Charles Chevreux (<i>D Mescam</i>), W Menuet (s)	1
Dargant , h, b, 5 ans, par Dark Moondancer GB et Vague Rouge (Zamindar USA), 68 k, Jean-Luc Henry (<i>M Delage</i>), F Nicolle	2
Stribel , h, bf, 5 ans, par Sumitas GER et Strixi (Al Namix), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	3
Darius Des Bordes , h, b, 5 ans, par Lucarno USA et Gamine Royale [Garde Royale (IRE)], 68 k, Ecurie Couderc (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	4
Gorgeous Green , h, b, 5 ans, par Diamond Green et Drop Dead Gorgeous (IRE) [Bering (GB)], 67 k, Jean-Francois Cuenca (<i>H Rodriguez Nunez</i>), JF Cuenca	5
Kimo Royal , h, 5 ans, 69 k, J Uzel (<i>MO Bellej</i>), A Vetault	arr
16 La Mouliniere , f, 5 ans, 68 k, W Menuet (s) (<i>T Chevillard</i>), W Menuet (s)	arr
3 4 Dark Shadow , h, 5 ans, 72 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>K Guignon</i>), G Chereh	tbé

8 partants ; 38 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 751 €
12 long, 1/2 long, 1/2 long, 4,5 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Charles Chevreux.
1 224 € S.a.s.u. Hambletonian.
714 € Pavel Vitek.
484 € Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.
229 € Bernard Beugras.

Temps total : 05'09''20

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Damien MESCAM en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

PAU

0539 021 **Dimanche 21 janvier 2018**

Commissaires des courses : Frédéric LANDON - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Gérard LAVOINE

61 3042 **PRIX LOUIS-ALEXANDRE SERS** **4.000 m**
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000 et n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Monfleur Du Lia , h, b, 7 ans, (AC), par Policy Maker (IRE) et Fleur Du Lia (Subotica), 70 k, Jean-Pierre Daireaux (<i>F de Giles</i>), JP Daireaux	1
Ubac Des Places , h, b, 10 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 70 k, ♂, Ecurie Couderc (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	2
52 5 Miss Camailya , f, b, 6 ans, (AA), par Nidor et Kamailya (Kalyan), 64 k, Chenu (s) (<i>V Chenet</i>), C Chenu (s)	3
Funny Girl Du Pecos , f, gf, 6 ans, (AA), par Zamouncho et Femme (Le Chevreuil), 64 k, Francois Nicolle (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	4
Conan Doyle , h, bf, 6 ans, (AA), par Kap Rock et Acapella (Mangarose), 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>G Masure</i>), T Fourcy	5
Art Sacre , h, 8 ans, (AC), 70 k, J Detre (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	6
Ali D'Airy , h, 8 ans, (AC), 68 k, A Chaille-Chaille (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	tbé

Aurfevre Aa, f, 5 ans, (AC), 65 k, Mme M Thomas (*T Beaurain*), X Thomas Demeaulte

8 partants ; 17 eng. - Total des entrées : 906 €
1,5 long, 1,5 long, courte encolure, 2,5 long, loin.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.
630 € Eric Leray, Mme Christine Audoy, David Robert.
427 € Haras du Pecos.
202 € Mme Philippe Le Tellier, Mlle Patricia Le Tellier, Dominique Boudet.

Temps total : 05'26''90

Le jockey Jacques RICOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CONAN DOYLE par le jockey Gaetan MASURE.

62 3041 **PRIX PRESSELIB (PRIX RENAUD DE TAUZIA)** **3.900 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 9.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Ecu De La Noverie , h, b, 4 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Quat'sous D'Or [Lost World (IRE)], 69 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	1
26 Deguillaume , h, al, 4 ans, par Konig Turf GER et Cynrouche (Saint Cyrien), 68 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>S Paillard</i>), G Chereh	2
Touz Day , h, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Touz De Saint Cyr (Saint Cyrien), 69 k, Mme Patrick Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	3
26 4 Joie Du Net , f, b, 4 ans, par Network GER et Juntina (Turgeon USA), 67 k, ♂, Esteve Rouchvarger (<i>M Danglades</i>), A Chaille-Chaille	4
26 3 Petit Guerrier IRE , h, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Pivoline (Pivotal GB), 69 k, Comte Reginald Von Norman (<i>F de Giles</i>), D Cottin (s)	5
26 5 Lascar Gris , h, 4 ans, 67 k, G Hanouna (<i>E Bureller</i>), arr	arr
28 Teahupoo Vega , h, 4 ans, 67 k, J Ortet (s) (<i>P Lucas</i>), arr	arr
38 4 Trouseau , f, 4 ans, 66 k, P Cavagnola (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	arr
53 1 Sitor D'Altea , h, 4 ans, 69 k, ♂, Ecurie Etoile N.v. (<i>D Mescam</i>), G Chereh	tbé

9 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 571 €
3 long, 7,5 long, 4,5 long, 30 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Hubert Riviere.
1 224 € Jean-Charles Escale.
714 € Philippe Brecheteau.
484 € Scea Raymond Jean-Christian.
229 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.

Temps total : 05'12''20

63 3039 **PRIX HOTEL PARC BEAUMONT (PRIX DE LA CHALOSSE)** **3.500 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Calinight , h, gr, 4 ans, par Califet et Gazelle De Nuit (April Night), 67 k, Gilbert Lenzi (<i>S Paillard</i>), G Chereh	1
Solidam , h, bf, 4 ans, par Saint Des Saints et Eladame (Snurge IRE), 67 k, Christopher Stedman (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	2
Rhodax , h, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Roxalamour (Valanour IRE), 71 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>K Nabet</i>), G Chereh	3
Brave Dancing GB , h, b, 4 ans, par Mount Nelson GB et Purring USA (Mountain Cat USA), 68 k, Charles C. Fenwick Jr (<i>F de Giles</i>), D Cottin (s)	4
Petit Tigre , h, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Sirene Jo (Irish Wells), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	5
Enfant Du Large , h, 4 ans, 70 k, JC Rouget (s) (<i>G Masure</i>), arr	arr
28 Hijo De La Mascara , h, 4 ans, 68 k, E Leray (s) (<i>M Delage</i>), arr	arr
Frimeur , h, 4 ans, 66 k (62 k), E Leray (s) (<i>Mlle C Lequien</i>), arr	arr
Slim Risk , h, 4 ans, 66 k, P Detre (<i>B Meme</i>), D Cottin (s)	tbé

9 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 368 €
Certif. vétérinaire : *Majurca*.

2,5 long, 3,5 long, 5,5 long, loin.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Daniel Boullais, Thierry Page, Arnel Androuin.
1 152 € Richard Corveller, Ange Corveller.
672 € Jacky Thomas.
456 € Stables Of King Abdullah & Son, prime non attribuée.
216 € Richard Godefroy, Ecurie Madame Patrick Papot.

Temps total : 04'34''40

64 3043 **131EME GRAND PRIX DE PAU - BIRABEN FOIE GRAS (PRIX ANDRE LABARRERE)** 5.300 m
(Steeple-Chase. - Groupe III)

160 000 € (72 000, 35 200, 20 800, 14 400, 8 000, 5 600, 4 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 29.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 55.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- | | | | |
|----|---|---|-----|
| 15 | 4 | Monsamou IRE , h, b, 9 ans, par Bienamado USA et Alphantite IRE (Alphabatim USA), 66 k, ♂, Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>T Beaurain</i>), P Chevillard | 1 |
| 2 | 2 | Polipa , h, b, 12 ans, par Poliglote (GB) et Pasgentry (Passing Sale), 70 k, ♂, Mme Flore Evain (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault | 2 |
| 2 | 3 | Valtor , h, b, 9 ans, (AQ), par Nidor et Jossca (Badolato USA), 67 k, Daniel Penven (<i>K Nabet</i>), E Leray (s) | 3 |
| 15 | 1 | Galop Marin IRE , h, al, 6 ans, par Black Sam Bellamy IRE et Great Jane (Great Palm USA), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou | 4 |
| 2 | 5 | Tiesto D'Authie , h, b, 7 ans, par Cachet Noir USA et Tikibreeze (Phantom Breeze IRE), 67 k, Ecurie Masofrau (<i>A de Chitray</i>), G ChereL | 5 |
| | 6 | Via Dolorosa , h, b, 6 ans, par Konig Shuffle GER et Millie Hurley (Green Tune USA), 70 k, ♂, Scea Ecurie S. Guarato (<i>O d'Andigne</i>), A Chaille-Chaille | 6 |
| 2 | | Paulougas , h, 6 ans, 72 k, Mme P Papot (<i>G Masure</i>), D Bressou | arr |
| | | Baby Boy , h, 7 ans, (AQ), 69 k, W Menuet (s) (<i>T Chevillard</i>), W Menuet (s) | arr |
| 15 | 3 | Urumqi , h, 7 ans, 66 k, ♂, Ecurie de Roebeck (<i>F de Giles</i>), D Cottin (s) | arr |
| | | Saint Ber Song , h, 12 ans, (AQ), 66 k, M Pelletant (<i>H Rodriguez Nunez</i>), M Pelletant | arr |
| 2 | 1 | Forthing , h, 7 ans, 70 k, ♂, Mme M Bryant (<i>G Re</i>), G ChereL | dér |

11 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 8 048 €

Eng. sup. : *Polipa*

9,5 long, 4,5 long, 15 long, 30 long, 14 long.

72 000 € - 35 200 € - 20 800 € - 14 400 € - 8 000 € - 5 600 €

Primes aux éleveurs :

10 800 € Mme Amanda Lindsell, prime non attribuée.
5 280 € Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Giro-Pacault.
3 120 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
2 160 € M.r. Fleming, M.a. Molloy, prime non attribuée.
1 200 € Yann Rougeguez, Jean-Luc Henry.
840 € Mme Brigitte Bourez, Suc. Claude Pigoreau.

Temps total : 06'58''80

Le jockey Jacques RICOU étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PAULOUGAS par le jockey Gaetan MASURE. Rappel de la décision des Commissaires de courses :

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours afin d'examiner notamment les raisons de la dérobade du hongre FORTHING (Geoffrey RE) à la sortie de la diagonale. Après examen du film de contrôle et audition du jockey précité, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre FORTHING s'était dérobé en raison d'une erreur de parcours de son jockey. Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Geoffrey RE par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Geoffrey RE, contre la décision des Commissaires de courses de l'interdire de monter pour une durée de 20 jours ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 23 janvier 2018 par lequel ledit jockey a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé Mme Magalen BRYANT et MM. Guy CHEREL et Geoffrey RE, en leur qualité respective de propriétaire, d'entraîneur et de jockey du hongre FORTHING, et Mme Patrick PAPOT et MM. Dominique BRESSOU et Morgan REGAIRAZ, en leur qualité respective de propriétaire, d'entraîneur et de jockey du hongre GALOP MARIN, à se présenter à la réunion fixée au mercredi 31 janvier 2018 pour l'examen contradictoire de cet appel et constaté la non présentation des intéressés à l'exception du jockey Geoffrey RE et de son conseil ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, la notification de décision mentionnant que le jockey Geoffrey RE n'a pas voulu un exemplaire de ladite notification, pris connaissance des explications écrites fournies par les jockeys Geoffrey RE et Morgan REGAIRAZ, par M. David POWELL,

mandataire de Mme Magalen BRYANT, l'entraîneur Guy CHEREL et le conseil du jockey Geoffrey RE et entendu ledit jockey et son conseil en leurs explications orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations à l'issue de la séance, ce qu'ils n'ont pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier d'appel du jockey Geoffrey RE en date du 23 janvier 2018 reçu le 25 janvier 2018 par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des Postes est le 23 janvier 2018 mentionnant notamment :

- qu'il fait appel de la décision émise à son encontre le 21 janvier 2018 lors du GRAND PRIX DE PAU ;

- qu'à l'issue de cette épreuve, les Commissaires de courses lui ont infligé une " suspension " de 20 jours, jugeant qu'il s'était trompé de piste ;

- qu'à aucun moment, il n'a pu s'égarer puisqu'il n'y a pas de piste à l'intérieur ;

- que le hongre FORTHING a eu peur du hongre GALOP MARIN qui a fait un écart ;

- qu'il espère que sa parole sera entendue, car il trouve cette sanction injustifiée ;

Vu le courrier de M. David POWELL, mandataire de Mme Magalen BRYANT en date du 28 janvier 2018 reçu le 29 janvier 2018 par courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'ils sont les premiers concernés et désolés de la perte de chance de leur cheval FORTHING, qui était grand favori du Grand Steeple, course qui constituait son objectif de la saison, qu'ils comprennent donc " encore plus précisément le dépit de la direction des dirigeants et des Commissaires " à la tournure des événements, qu'ils acceptent cela, comme faisant partie des aléas de la compétition ;

- qu'en revanche, Mme Magalen BRYANT comme lui, ont été choqués par la sanction encourue par le jockey Geoffrey RE, qui à leurs yeux n'en méritait aucune ;

- que la décision des Commissaires ne mentionne même pas l'écart commis par le hongre GALOP MARIN devant le hongre FORTHING, qu'ils ont vu, comme tous les gens interrogés, que le hongre GALOP MARIN avait fait un écart sur sa droite et que c'est ce mouvement qui a entraîné celui du hongre FORTHING ;

- que le hongre GALOP MARIN, ne galopant pas le long de la corde, a pu être ramené à temps mais que par contre le hongre FORTHING, déporté par le hongre GALOP MARIN, mais calé le long de la corde, car droitier, et muni d'oeillères, n'a pu être redressé à temps, et a même failli heurter la balise sous les efforts de son jockey pour le redresser ;

- qu'ils ne voient pas comment ledit jockey aurait pu " se tromper de parcours " car il n'y a pas de bifurcation de piste à cet endroit ;

- qu'au contraire, on voit qu'il fait tout son possible pour ramener le hongre FORTHING de son écart, sans y parvenir et qu'il leur est donc difficile de voir où est la faute et donc la sanction ;

- qu'il a reçu de nombreux témoignages de sympathie de professionnels chevronnés qui se sont étonnés spontanément de la décision des Commissaires, qu'ils restent tous dans l'incompréhension totale d'une telle interprétation des événements ;

- que le procès-verbal constitue une injure particulièrement grave envers un jeune jockey qui montait le favori d'une course de groupe qu'il a remportée l'an dernier et que le fait de ne pas avoir mémorisé le parcours dans de telles circonstances serait le signe d'un manque de professionnalisme impardonnable ;

Vu le courrier de l'entraîneur Guy CHEREL, en date du 29 janvier 2018 reçu le même jour par courrier électronique mentionnant notamment :

- que suite à l'incident, il a parlé avec son jockey Geoffrey RE et a visionné le film, qu'il n'a pas l'impression que son jockey se soit trompé de parcours, puisqu'en effet, à l'endroit de l'incident, il n'y a pas d'autre piste qu'il aurait pu être empruntée par erreur ;

- qu'en revanche, à ce moment, le hongre GALOP MARIN, qui évoluait à une demi longueur en avant du hongre FORTHING et à sa gauche, a effectué un mouvement sur sa droite entraînant ainsi par ricochet un mouvement également à droite de son cheval, qui se trouvant à la corde est alors passé à l'intérieur de la piste ;

- qu'il s'en remet donc au jugement des Commissaires dans ce qui pour lui n'est pas une erreur de parcours ;

Vu le courrier du jockey Morgan REGAIRAZ, en date du 29 janvier 2018 reçu le même jour par courrier électronique mentionnant notamment :

- que comme à l'habitude, avec le hongre GALOP MARIN, il a monté une course en tête ;

- qu'au moment de la dérobade du hongre FORTHING, il était sensiblement en avance sur le reste du peloton ;

- qu'attentif à l'attitude de son cheval qu'il connaît parfaitement, il était d'autant plus consciencieux lors de cette épreuve du fait des multiples changements de cordes ;

- qu'il n'a eu aucun contact, à aucun moment, avec aucun concurrent, durant le parcours ;

Vu le mémoire, accompagné de ses pièces, du conseil du jockey Geoffrey RE, remis en séance, mentionnant notamment :

- un rappel des faits selon lequel le mouvement du hongre GALOP MARIN sur la droite est incontestable puisque visible sur le film et attesté par les jockeys ayant participé à la course, ledit conseil communiquant les attestations en question ;

- que cet écart a entraîné le hongre FORTHING sur la droite, qu'à cet endroit de la piste, il n'y a plus de lice jusqu'à la balise, que le mouvement du hongre GALOP MARIN et cette discontinuité de la lice ont emporté le hongre FORTHING sur la droite en dépit des efforts de son jockey pour conserver le cheval sur la piste ;

- que ledit hongre était muni d'oeillères et est droitier et qu'il était donc calé le long de la corde, contrairement au hongre GALOP MARIN qui était en

pleine piste, que ces éléments ont rendu l'intervention dudit jockey encore plus difficile et que le hongre FORTHING n'a pas pu reprendre la bonne trajectoire ;

- un rappel de la procédure ;
 - les raisons pour lesquelles le recours doit être considéré comme recevable ;
 - que l'article 167 paragraphe I ne peut recevoir application, ledit jockey ayant reconnu le parcours, étant observé qu'il connaît parfaitement l'hippodrome, que le hongre FORTHING avait gagné l'an passé cette épreuve, également monté par ledit jockey ;
 - que l'article 167 paragraphe II ne peut trouver application, ledit jockey ne s'étant pas trompé de poteau d'arrivée ;
 - l'article 167 paragraphe II alinéa 4 relatif à l'erreur de parcours, appliquée par les Commissaires de courses, tout en indiquant que l'examen de la piste et les circonstances dans lesquelles le hongre FORTHING s'est retrouvé hors course ne sauraient être considérées comme une erreur de parcours ;
 - que le mouvement susvisé du hongre GALOP MARIN est totalement indépendant de la volonté dudit jockey et n'a aucunement été mentionné dans la décision des Commissaires alors qu'elle est à l'origine de la dérobade ;
 - que le hongre FORTHING a été déporté sur la droite à mi-course à l'intersection des pistes et qu'il n'existe pas de lice à cet endroit, que ledit jockey a tenté de ramener ledit hongre sur la gauche mais qu'il n'y est pas parvenu, qu'il avait le choix entre heurter la balise ou partir sur la droite et que son comportement ne saurait être considéré comme fautif ;
 - que le film de la course et l'examen du plan de l'hippodrome montrent que le cheval ne s'est pas retrouvé sur un autre parcours car il n'y en a pas à cet endroit et qu'aucune erreur de parcours n'a donc été commise ;
 - que le cheval est réservé pour le meeting de PAU ;
 - l'article 216 dudit Code permettant aux Commissaires d'exercer leur pouvoir disciplinaire selon la gravité de l'infraction et qu'ayant démontré que l'infraction n'était pas constituée, la gravité de l'infraction est inexistante ;
 - de relever ledit jockey de l'interdiction de monter pour une durée de 20 jours et dire n'y avoir lieu à prononcer une telle interdiction ;
- Attendu que le conseil dudit jockey a repris en séance les termes de son mémoire en ajoutant :
- que ledit jockey est venu pour démontrer l'importance qu'il accorde à l'audience ;
 - de bien vouloir l'excuser pour ne pas avoir eu le temps d'informer les Commissaires de France Galop qu'il intervenait pour la défense des intérêts dudit jockey ;
 - qu'ainsi que l'indique le jockey Morgan REGAIRAZ, il n'y a jamais eu de contact entre les hongres GALOP MARIN et FORTHING mais qu'ils ne l'ont jamais évoqué ;
 - que le hongre FORTHING n'a pas été hors parcours comme indiqué par les Commissaires de courses ;
 - que le jockey Théo CHEVILLARD atteste qu'il y a eu un mouvement dans le peloton, que connaissant le hongre FORTHING, il a tendance à pencher sur sa droite ;
 - que le jockey Théo CHEVILLARD pense que le jockey Geoffrey RE a subi le mouvement de course et que s'ajoutant au côté droitier du cheval, il n'a pas pu garder son cheval sur le chemin, bien qu'il ait essayé en vain, et que la dérobade est due à des problèmes extérieurs plus qu'à une erreur de parcours ;
 - que le jockey Thomas BEURAIN atteste que ledit jockey ne s'est en aucun cas trompé de parcours, qu'il ne mérite pas la sanction car il n'y a pas eu de faute intentionnelle de sa part, que son cheval s'est dérobé suite à un mouvement du cheval qui le précédait au niveau de l'intersection des pistes et qu'il était difficile pour lui de le ramener sur le bon parcours car il est vraiment très droitier ;
 - que sur le plan purement technique, il y a la perte de chance et l'aléa propre aux compétitions pour lesquels ils ne peuvent rien, ainsi que le souligne M. David POWELL, mais que concernant la sanction, indépendamment de la frustration qu'elle procure, celle-ci ne correspond pas aux dispositions dudit Code ;
 - que l'absence de lice à cet endroit du parcours a amplifié le mouvement initial du hongre FORTHING qui a été aspiré vers la droite, de même que le port d'oeillères et son côté droitier ;
 - qu'il s'agit d'un incident de course et non d'une erreur de parcours ;
- Attendu que le jockey Geoffrey RE a déclaré en séance :
- en réponse à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir pourquoi il n'avait pas continué le parcours les Commissaires de courses pouvant maintenir l'arrivée en cas d'évènement indépendant de sa volonté, qu'il s'était arrêté considérant avoir gagné du terrain et voulait respecter le Code, qu'il était à 2 000 mètres d'une course de 5 300 mètres et qu'il ne voulait pas imposer le reste de la course audit hongre qui disputait une importante course dans 15 jours ;
 - en réponse à la question de M. Dominique LE BARON DUTACQ de savoir pourquoi il avait positionné son partenaire à droite tout en le sachant droitier, qu'il avait monté quatre fois ce Grand Steeple-Chase dont trois avec le hongre FORTHING, lequel a besoin de rester sur la droite même dans la diagonale ;
 - que s'il avait ramené son partenaire à l'endroit de l'incident pour reprendre la course, les autres concurrents auraient été déjà trop loin, que ce qui l'importe est la situation dudit hongre, que la sanction secondaire et qu'il a pensé à sa prochaine course ;
- Attendu que les intéressés ont indiqué qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;
- Vu l'article 167 du Code des Courses au Galop ;
- Attendu qu'il résulte de l'examen du film de contrôle, que le hongre GALOP MARIN, qui avait franchi le 10ème obstacle en milieu de piste, avait légèrement penché à droite à la sortie de la diagonale pour aborder le tournant suivant ce que personne ne conteste, ce mouvement n'étant pas fautif pour autant ;
- Attendu qu'à ce moment précis, les vues de face et de dos permettent de constater que le hongre FORTHING, qui est droitier et qui était muni d'oeillères, avait soudainement sursauté à ce léger mouvement de son

concurrent, en se dérobant brusquement à droite, sortant alors du parcours et passant à l'intérieur du cône muni d'un fanion le délimitant ;

Que le jockey Geoffrey RE avait tenté de reprendre son partenaire mais qu'au regard de la présence du cône délimitant la piste, il avait été contraint de laisser le hongre FORTHING sortir du parcours pour éviter un accident, parcours dont la configuration est assez singulière à cet endroit précis ;

Attendu que ni les explications fournies, ni le procès verbal des Commissaires de courses, ni le film de contrôle ne permettent de suffisamment caractériser que le jockey Geoffrey RE s'était trompé de parcours de manière fautive en ayant une part de responsabilité claire dans cet incident, celui-ci ayant été contraint, quelques foulées avant la présence dudit cône, de tirer sur sa rêne afin d'empêcher le hongre FORTHING de se dérober, ne parvenant pas à le remettre à temps sur la bonne trajectoire ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que ledit jockey n'avait donc pas eu d'autre choix que de sortir de la piste à cet instant de la course, les éléments du dossier ne permettant pas de juger de manière certaine qu'il avait eu un rôle fautif dans cet incident de course, étant observé qu'il a précisé ne pas avoir continué son parcours estimant avoir tiré un avantage de cette sortie de piste et avoir voulu respecter le Code et son cheval en ne lui imposant pas 3 000 mètres de course de plus au risque d'être ensuite distancé par les Commissaires de courses ;

Attendu qu'il a lieu, dans ces conditions, d'infirmar la décision des Commissaires de courses d'infliger une interdiction de monter d'une durée de 20 jours au jockey Geoffrey RE pour s'être trompé de parcours, sa part de responsabilité dans la dérobade du hongre FORTHING n'étant pas suffisamment avérée et caractérisée et ne permettant pas de démontrer que les dispositions relatives à une réelle erreur de parcours sont adaptées en l'espèce ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Geoffrey RE ;
- d'infirmar la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a sanctionné le jockey Geoffrey RE par une interdiction de monter d'une durée de 20 jours.

Boulogne, le 31 janvier 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - L. GISCARD D'ESTAING - D. LE BARON DUTACQ

65 3044 **PRIX COCKTAIL VISION (PRIX JEAN ET RENE COUETIL)** 4.100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, ceux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les 5 ans pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 7.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 13.000 du 1er juillet 2016 inclus au 31 décembre 2016 inclus.

- | | | | |
|-----------|------------|---|------------|
| 16 | 2 | Dragee Haute , f, bf, 5 ans, (AQ), par Buck's Boum et Oeuvre D'Art (Robin Des Champs), 67 k, Ecurie Couderc (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s) | 1 |
| 37 | 3 | Vanesse , f, b, 6 ans, par Vertigineux et Vesolia (Solicitor), 67 k, Benjamin Boitez (<i>E Bureller</i>), P Chevillard | 2 |
| 4 | 3 | Carmez , h, b, 6 ans, (AQ), par Puit D'Or IRE et Quatell (Le Balafré), 68 k, Walter Rykart (<i>H Rodriguez Nunez</i>), P Chevillard | 3 |
| 16 | 4 | Dunquin , f, gr, 5 ans, par Balko et Zenita Des Brosses (Nononito), 64 k (65 k), Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s) | 4 |
| 39 | 5 | Protektrice , f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Protektion (Protektor GER), 65 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>S Paillard</i>), G Chérel | 5 |
| | 6 | Menthe Poivree , f, 6 ans, 66 k, Ecurie Centrale (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s) | 6 |
| 37 | arr | Le Terrible Noir , h, 6 ans, 69 k, Scea Haras de Peyre (<i>P Blot</i>), E Papon | arr |
| 16 | 5 | Danse Royale , f, 5 ans, (AQ), 65 k (67 k), Sarl Winning Bloodstock Agency (<i>P Lucas</i>), E Clayeux (s) | arr |
| 4 | arr | About A Girl , f, 5 ans, 64 k, Mme M Bryant (<i>K Dubourg</i>), P Quinton (s) | arr |
| 37 | thé | Croc En Jambe , h, 6 ans, (AQ), 70 k, D Josset (<i>A Gasnier</i>), E Leray (s) | thé |
| | thé | Deesse D'Arzembouy , f, 5 ans, (AQ), 67 k, Pau Racing Club (<i>A Beaudoire</i>), H Lageneste (s) | thé |

11 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 347 €

2 long, 11 long, 3 long, 7,5 long, 30 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Emmanuel Clayeux.

1 008 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.

588 € Jean-Paul Lalinec, Xavier Gouzannet.

399 € Frederic Heudiard, Jacky Conan.

189 € Guy Chérel, Mme Isabelle Pacault.

Temps total : 05'45"50

66 3040 **PRIX AL CAPONE II** 3.500 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 840, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 8.500

(victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1 2 **Excel Quiz Tael**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Quiza (Ungaro GER), 69 k, Jean-Luc Pignet (*K Nabet*), G Chérel
- 25 4 **En Bonne Main**, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Millesimee (Video Rock), 66 k, Haras de Saint-Voir (*T Beaurain*), AS Pacault (s)
- 1 **Ediboum**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Buck's Boum et Scintillante D'Or (Nononito), 67 k, Mme Daniela Airal di (*S Carrere*), C Cheminaud
- 1 **Effet Special**, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Tisane (Dear Doctor), 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G Chérel
- Exit To Where**, h, b, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Rapsodie Sea (April Night), 68 k, ⊗, Raymond-Anderson Green (*M Regairaz*), D Bressou
- Espoir D'Allier**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, S Durand (*A Lotout*), arr B Lefevre
- Elmadina**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (*M Delmares*), arr FM Cottin (s)
- 25 **Elatha**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mlle S Mestries (*P Blot*), Mlle S Mestries
- Easysland**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, CJ Edwards (*B Meme*), tbé D Cottin (s)
- Espoir D'Oudairies**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Haras de Beauvoir (*G Re*), G Chérel
- Ethique**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Mirande (*M Camus*), Mme I Pacault
- 25 **Eglantinas**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (67 k), J Ortet (s) tbé (*M Chailloleau*), J Ortet (s)

12 partants ; 33 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 537 €

Certif. vétérinaire : *Essai Concluant*.

1 long, 6,5 long, 30 long, 1/2 long 3/4.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jean-Luc Pignet, Mme Chantal Pignet.

1 152 € Haras de Saint-Voir.

672 € Mme Daniela Airal di.

456 € M.I. Bloodstock Ltd.

216 € Pascal Noue.

Temps total : 04'38"00

Le jockey Damien MESCAM se ressentant de sa chute dans le Prix Renaud de TAUZIA, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ELMADINA par le jockey Michael DELMARES.

Après avoir entendu en ses explications le jockey Paul LUCAS, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant la limite autorisée par les dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop et ont autorisé son remplacement sur la pouliche EGLANTINAS par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU.

PAU

0539 024

Mercredi 24 janvier 2018

Commissaires des courses : Jacques CAMY - François GALIBERT
- Olivier de La GAROULLAYE - Stéphanie UHEL

67 3048 PRIX D'ASPE 4.600 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k. ; plusieurs steeple-chases 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Ucelo Du Mee**, h, b, 10 ans, (AQ), par Snow Cap et British Nellerie (Le Pontet), 72 k (67^{1/2} k), (13.000), Leray (s) (*Mlle C Lequien*), E Leray (s)
- Osso Bello**, h, b, 10 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 69 k, (7.000), Francois-Marie Cottin (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- Baila De Garenne**, f, bf, 7 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nectarine De Garenne (Panoramic GB), 67 k, (7.000), Fabian Cellier (*P Blot*), F Cellier
- 40 2 **Isti**, h, al, 7 ans, par Muhaymin USA et Seinfeld (Solid Illusion USA), 71 k, (11.000), Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), D Cottin (s)
- Earlyena**, h, bf, 7 ans, par Early March GB et Miss Avena (Star Maite), 74 k (70 k), (17.000), ⊗, Philippe Morin (*A Beaudoire*), JP Dairea ux
- Malicar**, h, 9 ans, 70 k, (9.000), ⊗, F Boucey (*E Bureller*), arr E Lecoiffier

- 39 3 **Forestiera**, f, 8 ans, 69 k (64^{1/2} k), (11.000), Ecurie Centrale (*Mlle M Daubry-Barbier*), FM Cottin (s)
- Little Noria**, f, 8 ans, 68 k (64 k), (9.000), R Roisnard (*E Rongere*), J Marion (s)
- 8 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 255 €
16 long, courte encolure, 2,5 long, loin.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
- Primes aux éleveurs :
378 € Philippe Beaujean.
256 € Ecurie Jarlan.
121 € Philippe Morin, Lilian Morin, Nolan Morin.
- Isti**, réclaté 13.500,00 € par son propriétaire.
- Ucelo Du Mee**, réclaté 14.000,00 € par son propriétaire.
- Temps total : 06'04"30

68 3045 PRIX DE GARLIN 3.300 m (Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Royale Pagaille**, h, b, 4 ans, par Blue Bresil et Royale Cazoumaille (Villez USA), 67 k, Mme Patrick Papot (*T Chevillard*), F Nicolle
- 5 **Queen Of Fortune**, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Mascara GER (Monsun GER), 65 k (63 k), Ecurie Haras de Quetieville (*N Terrassin*), P Chevillard
- Sasha De L'Elfe**, h, np, 4 ans, par Sunday Break JPN et Rue Tournefort [Marchand De Sable (USA)], 67 k (65 k), Dominique Bressou (*A Moriceau*), D Bressou
- 28 2 **Eddy De Balme**, h, b, 4 ans, par Cachet Noir USA et Tikiti De Balme (Solid Illusion USA), 68 k, Jean-Luc Henry (*G Masure*), F Nicolle
- 5 4 **Magic Louise**, f, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Sharp Marie (Spinning World USA), 65 k, Ecurie Haras de Quetieville (*T Beaurain*), P Chevillard
- Evan De Marcigny**, h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Bryant (*M Regairaz*), D Bressou
- Roi D'Oudalle**, h, 4 ans, 67 k, JP Leseigneur (*D Mescam*), J Marion (s)
- 28 **Elliot De Balme**, h, 4 ans, 67 k, JL Henry (*M Delage*), F Nicolle
- Just Move On**, f, 4 ans, 65 k, Mme M Bryant (*A de Chitray*), D Cottin (s)
- Site Seeing**, f, 4 ans, 65 k, Mme M Bryant (*B Meme*), D Cottin (s)
- Double Chance**, f, 4 ans, 65 k, J Grandchamp des Raux (*B Fouchet*), T de Lauriere
- Extra Smart**, h, 4 ans, 67 k, G Denuault (s) (*E Bureller*), dér G Denuault (s)
- 12 partants ; 43 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 844 €
11 long, encolure, courte encolure, 7,5 long, 3,5 long, 3,5 long, 1 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €
- Primes aux éleveurs :
2 304 € Philippe Mace.
1 152 € Ecurie Haras de Quetieville.
672 € Mme Agnes Lhomme.
456 € Jean-Luc Henry.
216 € Ecurie Haras de Quetieville.
- Temps total : 04'07"50

69 3046 PRIX SUD OUEST (PRIX DU PONT-LONG) 3.800 m (Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, mis à réclamer au minimum pour 7.000, au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, gagné une course de haies portera 2 k. ; plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 23 **Chateaudemal maison USA**, h, b, 5 ans, par War Front (USA) et Tustarta USA (Tremolino USA), 73 k (69 k), (17.000), Scuderia Waldeck Snc (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- Dickenek**, h, bf, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 73 k (69 k), (13.000), Claude Olivier Corral (*A Beaudoire*), H Lageneste (s)
- Cybor Del'rais**, h, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Cyborria (Cyborg), 69 k (65 k), (9.000), Mme Heidie Cadot (*H Rodriguez Nunez*), L Cadot
- Rangoon**, h, bf, 5 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 69 k (65 k), (9.000), Patrick Chevillard (*N Terrassin*), P Chevillard

	Pasifae , f, bf, 5 ans, par Great Journey JPN et Dorylee (General Holme USA), 66 k (62 k), (7.000), ♂, Mlle Aurelie Lebon (<i>J Geuns</i>), C Dondi	5
55	Dominicaine , f, 5 ans, (AQ), 70 k, (15.000), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
	Early , f, 5 ans, 66 k (61 ^{1/2} k), (7.000), Mme L Malivet (<i>Mlle C Lequien</i>), E Leray (s)	7
	Aussie , f, 5 ans, 71 k (67 k), (17.000), J Marion (s) (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	8
	Hit Song , f, 5 ans, 68 k, (11.000), J Marion (s) (<i>T Beaurain</i>), J Marion (s)	9
	Lady Hourcat , f, 5 ans, 66 k, (7.000), G Bouchonnet (<i>P Blot</i>), G Bouchonnet	arr
10 partants ; 21 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 199 €		
2 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 1 long 1/4, 7,5 long, 1 long 1/4, enclure, 1 long 1/4.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
1 296 € Edward A. Cox Jr, prime non attribuée.		
648 € Mme Benoit Gabeur.		
378 € Ecurie de la Rehoraie.		
256 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahaye, Jean-Charles Haimet.		
121 € Jean Mangin, Claude Righi.		
<i>Temps total</i> : 04'54''40		
A l'issue de la course, après avoir entendu les jockeys Hernan RODRIGUEZ NUNEZ et Anthony BEAUDOIRE, les Commissaires les ont sanctionnés respectivement par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours (7 coups - 3ème infraction) et d'une amende de 75 euros (9 coups - 1ère infraction) pour avoir fait un usage abusif de leur cravache.		
70	PRIX DE BARETOUS (Steeple-Chase. - Femelles)	3.700 m
34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.		

Pour pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Elegant Star , f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>K Nabet</i>), D Cottin (s)	1
26	Iralsa , f, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Princesse Irena (Apple Tree), 70 k, Marc Bouyssou (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	2
16	Savannah , f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Anny (Kahyasi IRE), 67 k, Thomas Jeffroy (<i>G Masure</i>), F Nicolle	3
49	Enivrante , f, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Love Wisky (Mansonnien), 66 k (64 k), Ecurie Mirande (<i>R Mayeur</i>), Mme I Pacault	4
49	Etavudenuo , f, bf, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Nuit De Grugy (Nononito), 66 k, Denuault (s) (<i>E Bureller</i>), G Denuault (s)	5
38	Easyrun , f, 4 ans, (AQ), 66 k, Haras de Beauvoir (<i>S Paillard</i>), G Chereh	arr
16	Action Des Flos , f, 4 ans, 66 k, Mme C Hyde (<i>D Mescam</i>), AS Pacault (s)	arr
47	Yasminas , f, 4 ans, 66 k, J Ortet (s) (<i>F de Giles</i>), J Ortet (s)	arr
8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 635 €		
Eng. sup. : <i>Iralsa</i>		
13 long, 5,5 long, 18 long, loin.		
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €		
Primes aux éleveurs :		
2 448 € Mme Magalen Bryant.		
1 224 € Marc Bouyssou.		
714 € S.c.e.a. des Prairies.		
484 € Haras de Mirande.		
229 € Guy Denuault.		
<i>Temps total</i> : 04'46''80		